FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2017-2018/2
Titre	CESS P
Option	Cuisinier de collectivité
Matières	Connaissance du matériel Connaissance des matières Economat-gestion des stocks Hygiène-sécurité du travail-législation T.P.M. cuisine de collectivité T.P.M. service

Direction de l'organisation des jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

••• Identification des matières

Connaissance du matériel
Connaissance des matières
Economat-gestion des stocks
Hygiène-sécurité du travail-législation
T.P.M. cuisine de collectivité
T.P.M. service

••• Programme

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/PF-117-2008-249.pdf

••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire professionnel

(CESS P)

II. Grille horaire de l'option

CUISINIER DE COLLECTIVITE
MATIERE
Connaissance du matériel
Connaissance des matières
Economat-gestion des stocks
Hygiène-sécurité du travail-législation
T.P.M. cuisine de collectivité
T.P.M. service

III. Organisation de l'examen

••• Date et lieu de l'épreuve

L'examen aura lieu **le jeudi 21 juin 2018**, à **8h30**,

à l'Institut Redouté-Peiffer Avenue Marius Renard 1
1070 Bruxelles

••• Consignes

- Le menu suivant devra être réalisé par le candidat le jour de l'épreuve.

30 oeufs à la russe

50 filets de poulet, sauce curry, riz pilaf

25 mousses au chocolat

- Le candidat devra être capable de commenter chaque étape de la confection de son menu en utilisant le vocabulaire adéquat et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité. Il est d'ailleurs susceptible d'être interrogé sur ces différents éléments.

••• Condition pour présenter l'épreuve pratique /matériel

- Etre présent à l'heure prévue.
- Se présenter avec le matériel requis suivant: une tenue de cuisine qui respecte les conditions d'hygiène et de sécurité ainsi qu'une hygiène personnelle irréprochable (pas de maquillage, piercing et bijoux aux mains et aux oreilles)

- Etre muni de son matériel personnel (par exemple de quoi allumer le fourneau, ses couteaux, paire de ciseaux, etc....)
- Des «pense-bêtes» rédigés à la main par le candidat sont autorisés (attention pas du recopiage de recette ni de photo ou autre image).

IV. Evaluation et sanction des études

••• Dispense

Rappel des conditions de dispenses : être présent à l'ensemble des examens. Pas de dispenses partielles si une matière = plusieurs examens

••• Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.